

Note d'actualité

Direction des Études, de l'Europe et de l'International

Sommaire

1) Immigration : Les Républicains lancent une procédure de référendum d'initiative partagée (RIP)	2
.....	2
Une réponse puissante doit être apportée aux flux migratoires non maîtrisés	2
Le Conseil constitutionnel a censuré beaucoup des mesures pour des questions de forme, sans se prononcer sur le fond	2
Le Gouvernement a trahi ses engagements envers les Français	3
Nous proposons de réformer l'accès aux prestations sociales des étrangers	3
Nos 5 mesures pour réformer l'accès aux prestations sociales des étrangers	4
Et la suite ?.....	5
2) Mayotte face à l'impuissance de l'État et du Gouvernement	5
.....	5
À Mayotte, une population désemparée	5
Un déplacement du ministre de l'Intérieur et des annonces	6
POSITION DES RÉPUBLICAINS	6
Fin du droit du sol à Mayotte : le Gérald Darmanin de février propose ce que le Gérald Darmanin de décembre rejetait.	6
Les annonces de M. Darmanin sont la preuve éclatante de l'impuissance de sa loi immigration qui vient d'entrer en vigueur	7
Mayotte est finalement le laboratoire de l'impuissance politique d'Emmanuel Macron	7
3) Actualité européenne : notre candidat, François-Xavier Bellamy, à la rencontre des pêcheurs français	8
.....	8
Retour sur le déplacement de François-Xavier Bellamy aux Sables-d'Olonne	8
Eric Ciotti se rendra dans le Pas-de-Calais sur le thème du travail et pour répondre aux inquiétudes des pêcheurs.....	9
Redonnons de la liberté à nos pêcheurs, retrouvons notre indépendance !	9
4) Les chiffres de la semaine : les mineurs non accompagnés (MNA), le harcèlement scolaire, le chômage	10
.....	10
Les mineurs non accompagnés (MNA) : 2023, l'année de tous les records !	10
Le fléau du harcèlement scolaire	10
Le taux de chômage en France : nous sommes encore loin du plein emploi voulu par Emmanuel Macron.....	10
5) Lu ailleurs : défiance politique, déficit commercial, production d'électricité	11

1) Immigration : Les Républicains lancent une procédure de référendum d'initiative partagée (RIP)

À la suite de la censure du Conseil constitutionnel de la plupart de nos mesures votées et portées dans le projet de loi immigration, *Les Républicains* ont décidé de lancer une procédure de référendum d'initiative partagée (RIP) pour rendre la parole aux Français concernant la transformation de l'Aide médicale d'État (AME) en Aide médicale d'urgence (AMU) et la conditionnalité du bénéfice de prestations sociales non contributives pour les étrangers à une durée minimale de résidence régulière sur notre territoire national.

Une réponse puissante doit être apportée aux flux migratoires non maîtrisés

L'année 2023 a été une année de tous les records pour les flux migratoires réguliers et irréguliers arrivant dans notre pays et dans l'Union européenne. L'année dernière, la France a délivré un nombre record de premiers titres de séjour, 323 260, soit une augmentation de 1,4 % par rapport à l'année 2022 selon les premiers chiffres du ministère de l'Intérieur publiés le 25 janvier 2024¹. En 2023, selon les chiffres provisoires de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), près de 142 500 demandes de protection internationale ont été introduites (dont 123 400 premières demandes d'asile), en augmentation de 8,6 % par rapport à l'année 2022².

Dans le même temps, l'Agence européenne de surveillance des frontières (Frontex) a comptabilisé 380 000 entrées irrégulières dans l'Union européenne au cours de l'année 2023, en hausse de 17 % par rapport à 2022 et en hausse constante depuis 3 ans³. Ces arrivées de migrants clandestins ont atteint l'année dernière leur niveau le plus élevé depuis la crise migratoire de 2016 aux frontières extérieures de l'Union européenne.

La loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration, dans sa version issue des travaux parlementaires et de la commission mixte paritaire (CMP) et adoptée par le Parlement à une très large majorité le 19 décembre 2023 (349 voix pour et 186 contre à l'Assemblée nationale ; 214 voix pour et 114 contre au Sénat), avait pour objectif de redonner à l'État les moyens d'entamer une reprise en main de notre politique migratoire.

Le Conseil constitutionnel a censuré beaucoup des mesures pour des questions de forme, sans se prononcer sur le fond

Beaucoup de mesures censurées par le Conseil constitutionnel en tant que "*cavaliers législatifs*" n'ont pas été censurées sur le fond et sont plébiscitées par les Français.

En effet, par sa décision n° 2023-863 DC du 25 janvier 2024, le Conseil constitutionnel a censuré partiellement ou totalement 32 articles de la loi immigration comme étant des "*cavaliers législatifs*"⁴. Il a notamment censuré pour ce motif les articles qui permettaient de durcir les conditions pour bénéficier du regroupement familial, de rétablir le délit de séjour irrégulier des étrangers sur notre territoire, de conditionner le versement à des étrangers de plusieurs prestations sociales non contributives (aides personnelles au logement (APL), prestations familiales, etc.) à une durée minimale de présence régulière sur notre territoire, de conditionner l'aide internationale au développement à la coopération en matière de politique migratoire des pays tiers à l'Union européenne, etc.

Toutefois, conformément à la jurisprudence constante du Conseil constitutionnel, la censure de ces articles sur le fondement de la méconnaissance du premier alinéa de l'article 45 de la Constitution ("*cavaliers législatifs*") "*ne préjuge pas de la conformité du contenu de ces dispositions aux autres exigences*

¹ [Ministère de l'Intérieur, Les chiffres 2023 \(publication annuelle parue le 25 janvier 2024\)](#).

² [OFPRO, Premières données de l'asile 2023, \(Chiffres provisoires\), 23 janvier 2024](#).

³ [Frontex, "Significant rise in irregular border crossings in 2023, highest since 2016", 26 janvier 2024](#).

⁴ [Conseil constitutionnel, Décision n° 2023-863 DC du 25 janvier 2024, Loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration \(non-conformité partielle - réserve\)](#).

constitutionnelles"⁵. Comme l'a expliqué le Président du Conseil constitutionnel, Laurent Fabius, sur France-Inter, le 26 janvier 2024 : "Ça ne veut pas dire que la disposition, sur le fond, nous la censurons, elle peut revenir sur le fond et à ce moment-là, nous dirons ce que nous en pensons"⁶.

De plus, les enquêtes d'opinion ont montré qu'une très large majorité de Français était favorable à la loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration dans sa version votée par le Parlement le 19 décembre 2023 avant la censure du Conseil constitutionnel :

- Selon un sondage Elabe du 20 décembre 2023, 7 Français sur 10 (70 %) étaient satisfaits que la loi immigration ait été votée en décembre dernier⁷ ;
- un sondage réalisé par Cluster 17 le 23 décembre 2023 indiquait que 50 % des Français étaient satisfaits de l'adoption de cette loi⁸, un sondage qui confirme l'étude menée par Odoxa-Backbone Consulting pour Le Figaro le 21 décembre 2023⁹.

Beaucoup de dispositions de la loi, censurées par le Conseil constitutionnel comme étant des "cavaliers législatifs", étaient soutenues par les Français comme le rétablissement du délit de séjour irrégulier sur notre territoire national, la fin de l'automatisme du bénéfice du droit du sol pour l'acquisition de la nationalité française pour les étrangers nés en France, ou bien encore le conditionnement à un délai de séjour régulier pour que les étrangers en situation régulière puissent bénéficier de prestations sociales non contributives.

Le Gouvernement a trahi ses engagements envers les Français

Après la censure du Conseil constitutionnel, le Gouvernement a indiqué qu'il ne présenterait pas de nouveau projet de loi immigration en reprenant les dispositions censurées en tant que "cavaliers législatifs", alors qu'il avait défendu ce texte de compromis devant le Parlement. Le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, a annoncé publiquement que : "le Gouvernement a satisfaction et ne représentera pas de projet de loi" à la suite de la décision du Conseil constitutionnel du 25 janvier 2024¹⁰.

De plus, le Premier ministre, Gabriel Attal, est revenu sur l'engagement écrit d'Elisabeth Borne au mois de décembre dernier de réformer l'Aide Médicale d'État (AME) en annonçant une réforme uniquement par voie réglementaire dans son discours de politique générale du 30 janvier 2024 : "Je tiendrai l'engagement de ma prédécesseure de réformer l'aide médicale d'État. Nous le ferons avant l'été par voie réglementaire, avec une base qui est connue : le rapport Evin – Stefanini"¹¹.

En excluant par principe de réformer l'aide médicale d'État (AME) par la voie législative, le Premier ministre est bien revenu sur l'engagement de sa prédécesseure.

Nous proposons de réformer l'accès aux prestations sociales des étrangers

Notre proposition de loi réformant l'accès aux prestations sociales des étrangers permet de reprendre toutes les dispositions de la loi immigration votée par le Parlement le 19 décembre 2023 qui constituent une réforme de la politique sociale de notre nation au sens de l'article 11 de la Constitution¹².

Dans l'état actuel du droit, la politique migratoire ne rentre pas dans le champ du référendum prévu à l'article 11 de notre Constitution. C'est la raison pour laquelle nous avons prévu, dans notre proposition de

⁵ Voir par exemple : [CC, Décision n° 2019-794 DC du 20 décembre 2019](#), (Non-conformité partielle), point 55.

⁶ "[Le Conseil constitutionnel n'est "pas là pour rendre des services politiques", estime Laurent Fabius](#)", Radio France, le 26 janvier 2024.

⁷ "[Les Français satisfaits que le projet de loi immigration ait été voté](#)", ELABE, le 20 décembre 2023.

⁸ "[Sondage pour Le Point : Les Français approuvent majoritairement le contenu de la loi immigration](#)", Cluster 17, le 23 décembre 2023.

⁹ Martin Lagrave, "[Immigration : les Français plébiscitent les principales mesures de la loi](#)", Le Figaro, le 22 décembre 2023.

¹⁰ "[La loi immigration promulguée par le président Macron après les censures du Conseil constitutionnel](#)", TF1 Info, le 25 janvier 2024.

¹¹ [Déclaration de politique générale du Premier ministre](#), le 30 janvier 2024.

¹² [Voir l'article 11 de la Constitution](#).

loi constitutionnelle (article 2)¹³ qu'Emmanuel Macron refuse, de donner au peuple français la liberté de se prononcer, par référendum, sur tout projet de loi ou projet de loi organique y compris ceux relatifs à l'immigration.

Néanmoins, il est aujourd'hui possible de reprendre dans une proposition de loi, dans le cadre d'une procédure de référendum d'initiative partagée (RIP), toutes les dispositions de la loi immigration votée par le Parlement en décembre dernier qui constituent une réforme sociale pour notre Nation. Ces articles sont, à l'heure actuelle, inclus dans le champ du référendum prévu à l'article 11 de la Constitution.

Nos 5 mesures pour réformer l'accès aux prestations sociales des étrangers

Notre proposition de loi réformant l'accès aux prestations sociales des étrangers comprend 5 mesures qui ont été votées par le Parlement ou par le Sénat en novembre et en décembre 2023 :

1) L'article 1er : conditionner certaines prestations sociales non contributives à une durée de résidence régulière sur notre territoire national

Cet article instaure une condition de durée de résidence pour le versement de certaines prestations sociales et familiales non contributives (APL, allocations familiales) à des étrangers qui se trouvent, en France, en situation régulière¹⁴. **Il faudrait ainsi une durée de résidence régulière de 30 mois (2 ans et demi) pour bénéficier des prestations familiales pour les étrangers qui travaillent et une durée de résidence régulière de 5 ans pour les étrangers qui ne travaillent pas.** Ce sera la même règle pour le droit au logement opposable et pour l'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa). Il faudra également une durée de résidence régulière de 3 mois pour bénéficier des APL pour les étrangers qui travaillent (aucune condition pour les étudiants étrangers) et une durée de résidence de 5 ans pour les étrangers qui ne travaillent pas.

2) L'article 2 : passer de l'Aide médicale d'État (AME) à l'Aide médicale d'urgence (AMU)

L'article 2 de notre proposition de **loi substitue à l'Aide médicale d'État (AME) une nouvelle "Aide médicale d'urgence" (AMU)** recentrée sur la prise en charge de la prophylaxie et du traitement des maladies graves et des douleurs aiguës, des soins liés à la grossesse, des vaccinations réglementaires et des examens de médecine préventive. Cet article reprend les dispositions de l'article 1er de la loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration dans sa version votée par le Sénat en première lecture le 14 novembre 2023¹⁵.

3) L'article 3 : retirer les avantages accordés aux étrangers en situation irrégulière

L'article 3 de notre proposition de loi exclut les étrangers en situation irrégulière du champ de l'obligation faite aux autorités organisatrices de la mobilité d'accorder des réductions tarifaires sur leurs titres de transport sous conditions de ressources¹⁶.

4) L'article 4 : mieux prendre en compte l'hébergement des demandeurs d'asile dans le quota de logements sociaux des communes

L'article 4 de notre proposition de loi vise à intégrer les centres provisoires d'hébergement (CPH), des centres d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA) et des centres d'accueil et d'examen des situations administratives (CAES) dans le décompte des logements sociaux par commune prévu par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain dite loi "SRU"¹⁷.

5) L'article 5 : ne plus accorder d'hébergement aux personnes déboutées du droit d'asile

¹³ [Proposition de loi constitutionnelle n°1322 relative à la souveraineté de la France, à la nationalité, à l'immigration et à l'asile](#)

¹⁴ L'article 1er reprend les dispositions de l'article 19 de la loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration dans sa version votée par le Parlement le 19 décembre 2023.

¹⁵ [Sénat, Projet de loi, Immigration et intégration, texte n°19 \(2023-2024\) adopté par le Sénat le 14 novembre 2023.](#)

¹⁶ Cet article reprend l'article 15 de la loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration dans sa version votée par le Parlement le 19 décembre 2023.

¹⁷ Cet article reprend les dispositions de l'article 68 de la loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration, dans sa version votée par le Parlement le 19 décembre 2023.

L'article 5 prévoit l'impossibilité du maintien, sauf décision motivée de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), des personnes déboutées du droit d'asile dans un hébergement accordé au titre du dispositif national d'accueil¹⁸.

Et la suite ?

Notre proposition de loi réformant l'accès aux prestations sociales des étrangers doit maintenant être présentée par au moins un cinquième des parlementaires, soit 185 sur 925 députés et sénateurs confondus (577 députés et 348 sénateurs).

Une fois les 185 signatures recueillies, notre proposition de loi sera soumise au contrôle préalable du Conseil constitutionnel qui disposera d'un délai d'un mois pour vérifier :

- qu'elle rassemble le nombre de parlementaires requis ;
- qu'elle relève bien du domaine référendaire prévu à l'article 11 de la Constitution ;
- qu'elle n'a pas pour objet l'abrogation d'une disposition législative "*promulguée*" depuis moins d'un an ;
- qu'elle ne porte pas sur le même sujet qu'une proposition de loi qui aurait été rejetée par référendum il y a moins de deux ans ;
- le Conseil doit aussi s'assurer "*qu'aucune disposition de la proposition de loi n'est contraire à la Constitution*".

Cette proposition de loi devra de toute façon être complétée par une révision constitutionnelle que nous proposons depuis des mois pour permettre à la France de reprendre pleinement la maîtrise de sa politique migratoire.

2) Mayotte face à l'impuissance de l'État et du Gouvernement

À Mayotte, une population désemparée

Depuis la fin du mois de janvier, l'île de Mayotte est paralysée par des blocages et des barrages routiers installés par des "*collectifs citoyens*". Ceux-ci se disent excédés par l'insécurité et l'immigration incontrôlée, alors que les gangs de jeunes, toujours plus nombreux, sèment la terreur dans les quartiers, sur les routes et jusqu'au sein des écoles du plus pauvre des départements français.

En effet, le territoire Mahorais est confronté à des défis majeurs :

- On estime qu'**un habitant sur deux est étranger** : en 2017, près d'un habitant sur deux à Mayotte était de nationalité étrangère (49 %) selon le recensement de l'Insee, 95 % des étrangers étant comoriens. L'organisme a aussi mesuré un excédent migratoire de 32 500 personnes entre 2012 et 2017 pour les natifs de l'étranger, surtout des femmes âgées de 15 à 34 ans accompagnées de leurs enfants. Des chiffres inquiétants alors que la population à Mayotte est estimée à 310 000 personnes par l'Insee¹⁹.
- **Une population confrontée à l'insécurité** : le sentiment d'insécurité croissant à Mayotte est largement confirmé par les chiffres. Selon le ministère de l'Intérieur, **les vols avec armes ont bondi de 121 % entre 2019 et 2023. Sur la même période, les vols avec violence ont également doublé**²⁰.
- Le niveau de vie médian des habitants de Mayotte est sept fois plus faible qu'au niveau national. Conséquence de flux migratoires importants, une grande partie de la population vit avec très peu

¹⁸ Cet article reprend les dispositions de l'article 69 de la loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration, dans sa version votée par le Parlement le 19 décembre 2023.

¹⁹ Pascal Charrier, "*Mayotte : cinq chiffres qui résument une démographie hors normes*", *La Croix*, le 12 février 2024.

²⁰ Antoine Bienvault, "*Crise migratoire à Mayotte : un sentiment d'insécurité légitime, selon les données du ministère de l'Intérieur*", *Europe 1*, le 12 février 2023.

de ressources : **77 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté national, soit cinq fois plus que la moyenne nationale**²¹.

Un déplacement du ministre de l'Intérieur et des annonces

Après son déplacement à Mayotte ce dimanche, le ministre de l'Intérieur a défendu ce lundi dans un entretien accordé à *Ouest-France* sa décision de supprimer le droit du sol à Mayotte, mesure annoncée ce week-end à l'occasion de son déplacement.

D'après lui, la suppression du droit du sol "*permettra de redonner de l'espoir à Mayotte*". "*Si le droit du sol perdure, la population voisine continuera à venir très nombreuse à Mayotte. Or l'île n'est plus capable d'accueillir ces étrangers irréguliers qui déstabilisent la société*", a insisté le ministre de l'Intérieur. Gérald Darmanin a indiqué que cette modification du droit du sol serait présentée "*avant l'été en Conseil des ministres*". En effet, cette suppression devra passer par une révision de notre Constitution.

Le ministre de l'Intérieur a également annoncé la fin du "*visa territorialisé*". Jusqu'à présent, avec le "*visa territorialisé*" spécifique à Mayotte, un immigrant en situation régulière n'avait l'autorisation de séjourner qu'à Mayotte²². Les Mahorais demandent la suppression de ce titre de séjour exclusif pour évacuer le flux des immigrants hors de Mayotte. Toutefois, cela ne ferait que déplacer le problème vers l'Hexagone. Les Comoriens, Somaliens, Congolais vont simplement aller vers La Réunion et la métropole. Comme l'explique le démographe Gérard-François Dumont : "*le risque de créer un appel d'air est réel, même si le taux d'octroi de demandes d'asiles est relativement faible sur l'île (les pays d'origine des migrants à Mayotte correspondent statistiquement moins aux critères du droit d'asile). Si on décide de supprimer le visa territorialisé sans prendre aussitôt d'autres décisions pour limiter l'immigration illégale, celle-ci va immédiatement augmenter ! La réforme du code de la nationalité, notamment, devrait survenir avant ou en même temps que la suppression du visa territorialisé, et non après*"²³.

Pour justifier cette suppression, Gérald Darmanin fait un lien direct avec la fin annoncée du [droit du sol](#) à Mayotte qui, selon lui, va « *couper l'attractivité* » de l'archipel. « *Actuellement, des étrangers peuvent solliciter des titres de séjour en tant que "parents d'enfant français", d'un enfant étranger né à Mayotte et qui devient français en application du droit du sol* », détaille une source au ministère de l'Intérieur citée par *Le Figaro*²⁴. L'admission au séjour à Mayotte est principalement familiale et représente 90,5 % des titres de séjour délivrés par la préfecture en 2019. Ainsi, « *puisque nous aurons beaucoup moins de titres de séjour et que nous n'aurons plus la possibilité d'être français lorsque l'on vient à Mayotte, les visas territorialisés n'ont plus lieu d'être* », a assuré le ministre de l'Intérieur.

POSITION DES RÉPUBLICAINS

Fin du droit du sol à Mayotte : le Gérald Darmanin de février propose ce que le Gérald Darmanin de décembre rejetait.

Les *Républicains* proposent la fin du droit du sol à Mayotte depuis bientôt un an dans le cadre de la proposition de réforme constitutionnelle que le Gouvernement (G. Darmanin) a rejeté avec mépris lors de notre niche parlementaire de décembre 2023 à l'Assemblée nationale²⁵.

²¹ "[L'essentiel sur Mayotte](#)", *Insee*, le 20 octobre 2023.

²² [Article L. 441-8 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile \(CESEDA\)](#)

²³ [Le Figaro, Fin des visas territorialisés à Mayotte : "Le risque d'une vague migratoire supplémentaire est réel", 12/02/2024](#)

²⁴ [Le Figaro, Mayotte : qu'implique la fin des "visas territorialisés" annoncée par Gérald Darmanin ?, 11/02/2024](#)

²⁵ [Proposition de loi constitutionnelle relative à la souveraineté de la France, à la nationalité, à l'immigration et à l'asile, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 2 juin 2023](#)

En revanche, il est important de rappeler à M. Darmanin qu'il tenait un discours contraire il y a 6 ans où il jugeait qu'il ne pouvait pas y avoir "*deux catégories de territoires*"²⁶.

Les annonces de M. Darmanin sont la preuve éclatante de l'impuissance de sa loi immigration qui vient d'entrer en vigueur

Les annonces de M. Darmanin sur Mayotte montrent que la loi immigration qui vient d'entrer en vigueur à la suite de la décision du Conseil constitutionnel du 25 janvier 2024 est très insuffisante pour régler la question migratoire à Mayotte.

Le Gouvernement avait pourtant un véhicule législatif pour agir et il ne s'en est pas servi, comme toujours avec M. Macron et M. Darmanin c'est "*trop peu, trop tard*". Il y a pourtant eu une tentative de modifier le régime spécifique applicable à Mayotte pour l'acquisition de la nationalité française par un enfant né de parents étrangers lors des travaux parlementaires, mais le Conseil constitutionnel l'a censuré dans sa décision du 25 janvier 2024 en tant que "*cavalier législatif*", preuve supplémentaire qu'il n'y avait pas grand-chose dans le texte initial du Gouvernement pour régler les difficultés auxquelles font face nos compatriotes à Mayotte²⁷. Les Républicains ont défendu la fin du droit du sol à Mayotte dans le projet de loi immigration

Nous avons toujours été dans la cohérence et nous avons amendé la loi immigration pour durcir les conditions du bénéfice du droit du sol à Mayotte, mais aussi partout en France en ajoutant au Code civil une obligation pour les personnes nées en France de parents étrangers de "*manifester leur volonté*" d'acquérir la nationalité française à leur majorité (il n'y aurait plus eu de caractère automatique). Nous avons également voulu rendre impossible la naturalisation des personnes étrangères nées en France et ayant fait l'objet d'une condamnation définitive pour crime.

Avec la version de la loi immigration votée par le Parlement grâce aux Républicains, nous revenions à un état du droit du sol sur l'ensemble du territoire national comparable à celui mis en place par la loi dite "Pasqua" de 1993. Toutefois, le Conseil constitutionnel a censuré ce dispositif en tant que "*cavalier législatif*".

Le Gouvernement, par l'intermédiaire du Secrétariat Général du Gouvernement (SGG), n'a même pas défendu ces dispositions, pourtant votées par une grande partie de sa majorité relative à l'Assemblée nationale le 19 décembre 2023, dans son mémoire devant le Conseil constitutionnel²⁸. Une illustration concrète du double discours macronien permanent.

La suppression du droit du sol à Mayotte va dans le bon sens, mais c'était sans compter sur le "*en-même temps*" macronien car le ministre de l'Intérieur annonce dans le même temps la fin des visas territorialisés à Mayotte et ouvre les portes de l'Hexagone aux détenteurs d'un titre de séjour sur l'archipel. On ne fera donc que déplacer le problème, un pas en avant, deux pas en arrière, la chorégraphie reste inchangée depuis 2017²⁹.

Mayotte est finalement le laboratoire de l'impuissance politique d'Emmanuel Macron

M. Darmanin est le 5ème ministre de l'Outre-mer en moins de 2 ans, preuve que le sujet n'est pas prioritaire au sommet de l'État et que nous repartons régulièrement de zéro en termes de suivi des politiques publiques. Nous sommes dans une gestion purement de l'"*ordre public*" (d'ailleurs il n'y a pas de ministère des Outre-Mer de plein exercice, il est rattaché au ministère de l'Intérieur, ce qui n'était pas le cas avant M. Macron). Il existe un sujet plus large et primordial du développement économique et social (comme la crise de l'eau) qui est aujourd'hui oublié par le Gouvernement. Il n'y a pas de vision de l'État sur ces sujets, mais seulement de la réaction et d'une forme de fatalisme et d'impuissance face à la situation difficile de nos compatriotes mahorais.

²⁶ "[Droit du sol à Mayotte: quand Darmanin jugeait qu'il ne pouvait pas y avoir "deux catégories de territoires"](#)", BFM TV, le 12 février 2024.

²⁷ CC, [Décision n° 2023-863 DC du 25 janvier 2024](#), (points 269 et 270 de la décision).

²⁸ [Observations du Gouvernement sur la loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration](#), le 17 janvier 2024.

²⁹ [Voir le message du Président Eric Ciotti sur X](#)

Le Gouvernement va présenter une nouvelle loi sur Mayotte, mais il a déjà présenté un plan en 2018 doté de 1,3 milliard d'euros qui n'aura pas eu les conséquences positives espérées quand on voit la situation actuelle dans ce département³⁰.

3) Actualité européenne : notre candidat, François-Xavier Bellamy, à la rencontre des pêcheurs français

Retour sur le déplacement de François-Xavier Bellamy aux Sables-d'Olonne

Note tête de liste pour les élections européennes est allé à la rencontre des pêcheurs aux Sables-d'Olonne, aux côtés du président Bruno Retailleau, afin d'écouter et de répondre aux inquiétudes de cette filière, dans un contexte où la pêche a été interdite pendant un mois (jusqu'au 20 février 2024) dans le golfe de Gascogne à la suite d'une décision du Conseil d'État qui vise à protéger les populations de dauphins³¹.

L'arrêt de la pêche pour les bateaux de plus de huit mètres et pour certains types de pêche, qui sera également valable à la même période en 2025 et 2026, va laisser à quai 450 navires français, alors que pour cette filière les pertes sont estimées à hauteur de 60 millions d'euros³².

En effet, la décision du Conseil d'État de fermer la pêche dans le golfe de Gascogne est surprenante. Elle est le symbole d'une France en perte de souveraineté soumise aux environnementalistes et aux écologistes radicaux. Près de 450 bateaux de pêche doivent rester à quai du 22 janvier au 20 février 2024 dans le golfe de Gascogne (golfe allant de la Bretagne en Espagne) pour préserver la population de cétacés, et notamment les dauphins. Une "*fermeture spatio-temporelle*" difficilement compréhensible (du jamais vu depuis 1945), décidée par le Conseil d'État (saisi par des associations et ONG de défense de l'environnement), qui doit se répéter pendant les hivers 2025 et 2026, mettant à mal toute la filière pêche française et notre souveraineté. Ce ne sont pas seulement les dauphins qui meurent, mais les pêcheurs français !

Alors que les pêcheurs sont frappés de plein fouet par la fermeture de la pêche dans le golfe de Gascogne, avec des milliers d'emplois menacés, la filière est confrontée, à l'image de la crise agricole que nous traversons, à une politique idéologique qui nous conduit vers la décroissance.

À l'occasion de cette visite, notre candidat François-Xavier Bellamy a rappelé aux pêcheurs français le travail qu'il a mené depuis 5 ans en commission de la pêche au Parlement européen³³. Notre délégation LR au Parlement européen, notamment François-Xavier Bellamy, s'est battue pour défendre les intérêts des pêcheurs. Notre député européen François-Xavier Bellamy, rapporteur pour la commission de la pêche au Parlement européen sur le projet de Réserve d'ajustement Brexit (RAB), a obtenu une augmentation très importante des crédits alloués à la France : la proposition prévoyait une enveloppe de 396 millions d'euros, cette enveloppe a été relevée à 736 millions grâce aux amendements de notre député européen.

Afin d'aller plus loin dans la défense de nos pêcheurs, François-Xavier Bellamy a par ailleurs proposé, pour redonner un avenir à cette filière, d'inscrire dans la loi que la pêche est "*une activité stratégique pour le*

³⁰ [Plan d'action pour l'avenir des Mahorais](#), le 17 mai 2018.

³¹ Décision de justice, "[Le juge des référés du Conseil d'État suspend les dérogations à la fermeture de la pêche dans le Golfe de Gascogne](#)", *Conseil d'État*, le 22 décembre 2023.

³² Julien Boitel, "[Pour protéger les dauphins, la pêche interdite un mois dans le golfe de Gascogne](#)", *Les Echos*, le 18 janvier 2024.

³³ Claire Conruyt, "[«Trop facile d'épouser la colère pour défendre sa boutique» : aux Sables-d'Olonne et face au malaise des pêcheurs, Bellamy cible Bardella](#)", *Le Figaro*, le 5 février 2024.

pays", comme nous l'avons obtenu pour l'agriculture française. Ce levier juridique permettra aux pêcheurs d'espérer que cette décision de fermeture du Conseil d'État ne se répète pas l'an prochain³⁴.

Eric Ciotti se rendra dans le Pas-de-Calais sur le thème du travail et pour répondre aux inquiétudes des pêcheurs

Notre Président Eric Ciotti se rendra, le jeudi 15 février prochain, au Touquet (Pas-de-Calais) où sera organisée une réunion publique sur le thème de "La France qui lève tôt".

Dans le cadre de son déplacement dans les Hauts-de-France, notre Président Eric Ciotti se rendra le vendredi 16 février à Boulogne-sur-Mer, dans le bassin Loubet, où il échangera avec les pêcheurs qui font face à de nombreux enjeux, à l'image de la crise agricole que nous traversons.

En effet, la pêche représente un secteur stratégique pour notre pays :

- **La France est le 4ème producteur de pêche et d'aquaculture de l'UE.** Elle représente 11 % du volume de la pêche européenne. En revanche, l'UE importe 70 % des produits de la mer qu'elle consomme (dont de nombreux produits chinois).³⁵
- À cause du Brexit, d'ici à 2026, la pêche française perdra 25 % de ses possibilités de captures effectuées dans les eaux britanniques³⁶. À Boulogne-sur-Mer de nombreux pêcheurs ont perdu jusqu'à 50 % de leur chiffre d'affaires en raison du Brexit³⁷.
- La crise en Ukraine et l'augmentation du prix des carburants qui s'en est ensuivie ont frappé de plein fouet nos pêcheurs (40 % de leur chiffre d'affaires en dépend pour certains pêcheurs). À cause de cela, les pêcheurs ont été contraints de vivre avec des aides³⁸.

Redonnons de la liberté à nos pêcheurs, retrouvons notre indépendance !

Face à ces enjeux, comme pour nos agriculteurs, nous devons libérer nos pêcheurs des normes toujours plus lourdes qui pèsent sur eux et sortir de cette logique de suspicion permanente à leur égard. Nous ne réussirons pas à préserver la biodiversité marine, et c'est notre objectif, en fragilisant la pêche européenne. Si nous voulons faire peser sur nos pêcheurs des contraintes de plus en plus lourdes, si nous voulons leur mettre des caméras dans le dos, si nous voulons leur rendre la vie impossible, nous ne ferons que privilégier les importations, c'est-à-dire une pêche qui ne respecte pas du tout nos règles et encore moins notre environnement. Pourtant, la Commission européenne a récemment fait voter un texte renforçant les contrôles de nos pêcheurs français avec notamment l'installation de caméras de surveillance sur les navires³⁹.

En revanche, nous devons absolument exiger plus de transparence et de surveillance dans les activités de pêche étrangère et particulièrement de la Chine. Depuis 1983, la pêche chinoise est passée de 5 % à 15 % des captures mondiales. L'UE importe 70 % des produits de la mer qu'elle consomme, dont de nombreux produits chinois, mais nous ne nous posons pas suffisamment la question de leurs conditions de pêche. Sur demande du Parlement européen, un rapport sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) a été publié en 2022⁴⁰. Celui-ci révèle qu'entre 1980 et 2019, la moitié des bateaux concernés par ces pratiques étaient chinois. 65 % de leurs captures non déclarées, et 17 % des captures totales sont susceptibles de faire l'objet d'un commerce illicite. Les principales infractions mentionnées : pêche sans

³⁴ VIDEO - "[Nous ne sauverons les océans, notre économie et notre sécurité alimentaire qu'avec les pêcheurs](#)", François-Xavier Bellamy, le 6 février 2024

³⁵ "[L'économie bleue en France](#)", Secrétariat général de la mer, le 28 avril 2023.

³⁶ Stanislas du Guerny, "[Brexit : les pêcheurs français rassurés, mais vigilants](#)", Les Echos, le 29 décembre 2023.

³⁷ Mélanie Chartier, "[Brexit : les navires sortis de flotte dans les Hauts-de-France](#)", Le Marin - Ouest-France, le 2 octobre 2023.

³⁸ AFP, "[Les aides au carburant prolongées pour les pêcheurs jusqu'en juin 2024](#)", Le Figaro, 29 novembre 2023.

³⁹ Dominique Chapuis, "[Pêche : l'Europe va renforcer drastiquement la surveillance numérique des bateaux](#)", Les Echos, le 31 mai 2023.

⁴⁰ Hugo Struna, "[Pêche illégale : « Nous devons entrer dans un rapport de force avec la Chine », selon l'eurodéputé Pierre Karleskind](#)", Euractiv, le 19 octobre 2023.

licence et autorisation, utilisation d'engins illégaux et capture d'espèces protégées. Il faut donc commencer par réguler les produits importés qui sont produits dans des conditions qui placent nos pêcheurs dans une situation de concurrence déloyale avant toute réglementation supplémentaire imposée à nos pêcheurs français.

4) Les chiffres de la semaine : les mineurs non accompagnés (MNA), le harcèlement scolaire, le chômage

Les mineurs non accompagnés (MNA) : 2023, l'année de tous les records !

La France, comme de nombreux pays européens, fait face à la recrudescence des mineurs non accompagnés, des enfants de moins de 18 ans de nationalité étrangère et arrivés sur le territoire national sans accompagnement. Ces mineurs étrangers sont pris en charge par les Départements, au regard du fait que les MNA entrent dans le cadre du dispositif de protection de l'enfance, dont la compétence revient aux départements conformément au code de l'action sociale et des familles.

- **19 370** : c'est le nombre de clandestins reconnus mineurs en 2023, soit 31 % de plus qu'en 2022.
- **100 000** : c'est le nombre de mineurs non accompagnés qui ont été pris en charge par la France depuis l'élection d'Emmanuel Macron en 2017.
- **3,6 milliards d'euros** : c'est l'argent public déboursé depuis 2017 pour l'accueil de ces mineurs étrangers selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Dress) et le ministère de la Justice⁴¹.

Le fléau du harcèlement scolaire

Dans le cadre d'un plan interministériel contre le harcèlement scolaire, une enquête a été menée par l'Éducation nationale en novembre 2023, auprès d'un échantillon de 21 700 élèves du CE2 à la Terminale, afin de mesurer le fléau que représente le harcèlement à l'école. En déplacement ce lundi 12 février 2024, la nouvelle ministre de l'Éducation nationale, Nicole Belloubet, a révélé les résultats de cette grande enquête nationale.

- **1 sur 5** : c'est la part d'élèves du CE2 au CM2 devant faire l'objet d'une vigilance accrue face au risque de harcèlement.
- **5 %** : c'est la part d'élèves du CE2 au CM2 considérés comme victimes de harcèlement. Cela concerne 6 % des collégiens et 4 % des lycéens.
- **50 %** : c'est la part des collégiens et lycéens qui connaissent le numéro de téléphone contre le harcèlement scolaire (3018)⁴².

Le taux de chômage en France : nous sommes encore loin du plein emploi voulu par Emmanuel Macron

Alors que le Président de la République a réitéré mi-janvier l'objectif d'atteindre le plein emploi en 2027, soit un taux de chômage autour de 5 %, l'Insee a publié les derniers chiffres au 4ème trimestre 2023, montrant ainsi que les objectifs d'Emmanuel Macron sont très loin d'être atteints.

- **7,5 %** : c'est le taux de chômage en France au 4ème trimestre 2023 selon la définition du Bureau international du travail (BIT). Le nombre de chômeurs s'élève ainsi à 2,3 millions.
- **29 000** : c'est le nombre de chômeurs en plus par rapport au trimestre précédent.
- **571 000** : c'est le nombre de personnes au 4ème trimestre 2023 se déclarant être sans emploi et en rechercher un depuis au moins un an, soit 33 000 de plus qu'au trimestre précédent⁴³.

⁴¹ Thibault Tournier et Guillaume Pallottino, "[Mineurs isolés : trois milliards d'euros sur un « septennat »](#)", *Le Journal du Dimanche*, le 12 février 2024.

⁴² "[Premiers résultats statistiques de l'enquête harcèlement 2023](#)", ministère de l'Éducation, février 2024.

⁴³ "[Au quatrième trimestre 2023, le taux de chômage est stable à 7,5 %](#)", Insee, le 13 février 2024.

5) Lu ailleurs : défiance politique, déficit commercial, production d'électricité

- **Une étude du CEVIPOF montre que le désintérêt et la défiance à l'égard de la politique continue d'augmenter**

Publication : CEVIPOF-OpinionWay, « [Baromètre de la confiance en politique - vague 15](#) », février 2024.

Résumé : Selon la dernière vague du baromètre de la confiance politique, réalisée par le CEVIPOF en février 2024, 38 % des Français se considèrent « *méfiants* » (+9 points par rapport à 2023, plus haut niveau jamais atteint). De plus, seulement 31 % des Français se disent satisfaits à l'égard de leur vie (- 3 points par rapport à 2023). 70 % des Français déclarent ne pas avoir confiance dans la politique, contre 55 % des Allemands. De même, seuls 51 % de la population s'intéresse à la politique quand 77 % des Allemands se déclarent intéressés. Seul un Français sur cinq considère que son avis compte pour les responsables politiques. Obéissant à une logique de proximité, les Français accordent davantage leur confiance aux collectivités territoriales, plaçant le conseil municipal en tête de liste (59 % déclarent avoir confiance en cette institution), suivi du conseil départemental (56 %) et du conseil régional (49 %). 68 % des Français estiment que la démocratie dans notre pays fonctionne mal (pourcentage en hausse de 4 points par rapport à la vague précédente).

- **Le déficit commercial de la France a reculé sur une année, mais s'est largement aggravé ces 5 dernières années**

Publication : Ministère des Finances, Direction des Douanes et Droits Indirects, "[Le chiffre du commerce extérieur. Analyse annuelle 2023](#)", février 2024.

Résumé : En 2023, le solde commercial FAB/FAB en valeur augmente de 63 milliards d'euros : après avoir atteint en 2022 le niveau record de -162,7 milliards d'euros, il s'établit désormais à - 99,6 milliards d'euros. Cette amélioration, inédite par son ampleur, s'explique principalement par l'amélioration du solde énergétique et, dans une moindre mesure, par celui des produits manufacturés. Néanmoins, malgré cette hausse, le solde commercial en 2023 reste bien inférieur à son niveau de 2019. Les importations CAF⁴⁴ baissent en 2023 (-7,1 %), après deux années de hausses exceptionnelles, pour atteindre 731 milliards d'euros. Cette diminution est presque exclusivement due à la baisse des approvisionnements en énergie, dans un contexte de chute des prix. Quant aux exportations, elles augmentent légèrement en 2023 (+1,5%), nettement moins vite qu'en 2022 et en 2021, et atteignent 607,3 milliards d'euros. L'essentiel de la hausse s'explique par les matériels de transport qui retrouvent leur niveau de 2019 en valeur. Plus important : le solde en 2023 reste 70 % en dessous de son niveau de 2019.

- **La production d'électricité augmente en France, elle est de plus en plus décarbonée selon RTE**

Publication : Réseau Transport d'électricité (RTE), [Bilan Electrique 2023. Principaux résultats](#), 2024.

Résumé : Le rapport de Réseau Transport Electricité (RTE) livre quelques enseignements sur le portrait d'ensemble du secteur énergétique français. Le volume total de production électrique a progressé de 11 % entre 2022 et 2023 pour atteindre 494,3 TWh, tout en restant en-dessous des niveaux antérieurs à 2020. La production électrique de toutes les filières décarbonées a nettement progressé, notamment celle du nucléaire. La consommation a diminué par rapport à l'année précédente. Le solde des échanges d'électricité est redevenu nettement exportateur, atteignant 50,1 TWh, et la France a retrouvé sa position traditionnelle

⁴⁴ Le prix CAF est le prix d'un bien à la frontière du pays importateur ou prix d'un service fourni à un résident avant acquittement de tous les impôts et droits sur les importations et paiement de toutes les marges commerciales et de transport dans le pays.

de premier pays exportateur d'Europe (en volume). Les émissions liées à la production d'électricité ont atteint leur plus faible niveau depuis le début des années 1950. La production électrique à partir de charbon n'a jamais été aussi faible et est aujourd'hui anecdotique dans le mix énergétique français (0,17 % de la production d'électricité française en 2023).

Contact :

Les Républicains - Direction des études

etudes@republicains.fr